



Edité le : 20/10/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SAUR VALLEE DU RHONE  
Mme LAETITIA GUILLON

AGENCE GARD LOZERE  
250 AVENUE FLEMING  
30000 NIMES Cedex 9

**Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.**

**La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.**

**L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.**

**Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).**

**Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).**

<b>Identification dossier :</b>	LSE20-160961		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2010-19996-1</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC ROUSSILLON - 30906 NIMES</b>
<b>N° Analyse :</b>	00141658	<b>N° Prélèvement :</b>	00140595
<b>Nature:</b>	Eau de ressource souterraine		
<b>Point de Surveillance :</b>	FORAGE F5		<b>Code PSV : 000002500</b>
<b>Localisation exacte :</b>	SORTIE FORAGE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 CODOLET</b>		
<b>UGE :</b>	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR		
<b>Type d'eau :</b>	B - EAU BRUTE SOUTERRAINE		
<b>Type de visite :</b>	AU	<b>Type Analyse :</b>	RAESO
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SAUR AGENCE DE MONTELMAR CHEMIN DE LA FONDERIE 26216 MONTELMAR CEDEX		<b>Motif du prélèvement :</b> CS
<b>Nom de l'installation :</b>	CHAMP CAPTANT PIBOULIERES CODOLET	<b>Type :</b> CAP	<b>Code :</b> 000394
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 14/10/2020 à 12h11 Réception au laboratoire le 14/10/2020 à 14h40 Prélevé par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	NEANT		

**Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.**

**Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.**

Date de début d'analyse le 15/10/2020 à 05h11

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
------------------------	-----------	--------	----------	--------	--------------------	-----------------------

COFRAC

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Analyses physicochimiques</b>						
<b>Cations</b>						
Potassium dissous	11RAESO	2.0	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	#
<b>Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection</b>						
Radon 222	11RAESO	12.2	Bq/l	Spectrométrie gamma	NF EN ISO 13164-1 et -2	#
Radon 222 : incertitude (k=2)	11RAESO	2.6	Bq/l	Spectrométrie gamma	NF EN ISO 13164-1 et -2	#
Activité alpha globale	11RAESO	0.05	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	0.1 #
activité alpha globale : incertitude (k=2)	11RAESO	0.02	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	#
Activité bêta globale	11RAESO	0.10	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	1 #
Activité bêta globale : incertitude (k=2)	11RAESO	0.03	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	#
Potassium 40	11RAESO	0.063	Bq/l	Calcul à partir de K		
Potassium 40 : incertitude (k=2)	11RAESO	0.004	Bq/l	Calcul à partir de K		
Activité bêta globale résiduelle	11RAESO	0.044	Bq/l	Calcul		1
Activité bêta globale résiduelle : incertitude (k=2)	11RAESO	0.013	Bq/l	Calcul		
Tritium	11RAESO	< 10	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698	100 #
Tritium : incertitude (k=2)	11RAESO	-	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698	#
Dose indicative	11RAESO	< 0.1	mSv/an	Interprétation		0.1

11RAESO

ANALYSE (RAESO=RAREF+RN22) RADIOACTIVITE DE REFERENCE ESO (ARS11-2020)

Rn222 : activité à la date de prélèvement

Eau respectant les références de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié, pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

**(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)**

Jennifer OLLIER  
Technicienne de Laboratoire

